

Fédération Française d'Équitation



ANIMATEUR PONEY

Titre à finalité professionnelle de niveau V
Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles



REGLEMENT FFE

Version 2 applicable au 1^{er} septembre 2010

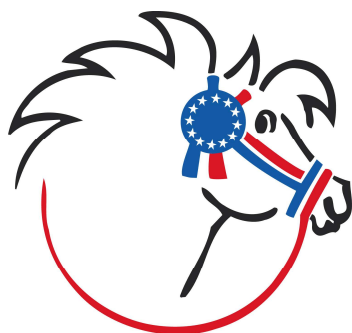
SOMMAIRE

1	DEFINITIONS	4
1.1	PREAMBULE	4
1.2	NIVEAU	4
1.3	PREROGATIVES.....	4
1.4	PASSERELLES	4
1.5	FONCTIONS	4
2	FORMATION	4
2.1	ENTREE EN FORMATION	4
A.	<i>Conditions d'accès</i>	4
B.	<i>Contrat de formation</i>	5
2.2	PROGRAMME	5
A.	<i>Organisation</i>	5
B.	<i>Positionnement et volumes horaires</i>	5
C.	<i>Mise en situation pédagogique</i>	5
D.	<i>Contenu</i>	5
2.3	AGREMENT	7
A.	<i>Conditions d'agrément</i>	7
	<i>Le poney-club, centre de formation</i>	7
	<i>Le formateur</i>	7
B.	<i>Certificat Fédéral de Formateur Animateur Poney – CF FAP</i>	7
C.	<i>Déclaration à la DIRECCTE</i>	7
2.4	LIVRET DE FORMATION	7
2.5	CANDIDAT A LA FORMATION EN SITUATION DE HANDICAP	8
2.6	STATUT DE L'ANIMATEUR PONEY EN FORMATION	8
2.7	CENTRE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	8
3	ÉPREUVES DE L'EXAMEN	8
3.1	UC 1 : ANIMATION.....	8
3.2	UC 2 : TECHNIQUE	9
A.	<i>UC 2 : Longe enrênée</i>	9
B.	<i>UC 2 : Longe à l'obstacle</i>	10
C.	<i>UC 2 : Modèles et allures</i>	10
D.	<i>UC 2 : Longues rênes</i>	10
E.	<i>UC 2 : Attelage</i>	10
3.3	UC 3 : CONNAISSANCES	11
4	SESSION D'EXAMEN	12
4.1	PROGRAMMATION.....	12
4.2	CENTRE D'EXAMEN	13
4.3	JURY	13
4.4	CANDIDATS	13
A.	<i>Conditions à remplir pour s'inscrire</i>	13
B.	<i>Composition du dossier d'inscription</i>	13
4.5	ÉVALUATION	13
4.6	RESULTATS.....	14
5	GRILLES D'EVALUATION	14
5.1	FONCTION D'ACCUEIL LORS DU STAGE.....	15
5.2	VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	16
5.3	UC 1 : ANIMATION.....	17
5.4	UC2 : TECHNIQUE.....	18
A.	<i>Longe enrênée</i>	18
	UC2 : TECHNIQUE.....	19
B.	<i>Longe à l'obstacle</i>	19
	UC2 : TECHNIQUE.....	20
C.	<i>Modèles et allures</i>	20
	UC2 : TECHNIQUE.....	21
D.	<i>Longues Rênes</i>	21
	UC2 : TECHNIQUE.....	22
E.	<i>Attelage</i>	22
5.5	UC3 : CONNAISSANCES	23
6	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	24
6.1	CONDITIONS DE RECEVABILITE.....	24
6.2	DOSSIER	24
6.3	CRITERES	24

6.4	DECISION.....	24
7	REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	24
7.1	UC 1 : ANIMATION.....	24
7.2	UC 2 : TECHNIQUE.....	25
7.3	UC 3 : CONNAISSANCES.....	26
8	REFERENTIEL PROFESSIONNEL.....	26
8.1	DEFINITION DU METIER D'ANIMATEUR PONEY.....	26
8.2	FONCTIONS ET ACTIVITES EXERCEES PAR L'ANIMATEUR PONEY.....	27
9	FICHE RNCP.....	28
10	ANNEXES.....	29
10.1	DEMANDE D'AGREMENT CENTRE DE FORMATION ANIMATEUR PONEY.....	30
10.2	PLAN DE FORMATION TYPE.....	31
10.3	BIBLIOGRAPHIE.....	34
10.4	ATTESTATION DE VEP MSP.....	35
10.5	MEMENTO DU CENTRE D'EXAMEN ANIMATEUR PONEY.....	36
10.6	HORAIRE TYPE SESSION ANIMATEUR PONEY.....	37
10.7	HORAIRE 12 CANDIDATS SESSION ANIMATEUR PONEY.....	38
10.8	PROCES-VERBAL D'EXAMEN ANIMATEUR PONEY.....	39

INDEX DES SIGLES

AFPS	Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours
AP	Animateur Poney
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BEES 1 / 2	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Niveau 1 / Niveau 2
BP JEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
CFEE	Certificat Fédéral d'Encadrement Educatif
CFFAP	Certificat Fédéral de Formateur Animateur Poney
CRE	Comité Régional d'Equitation
CTS	Conseiller Technique Sportif
DR TEPF	Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DTN	Direction Technique Nationale
DUSE	Déclaration Unique de Session d'Examen
EFE	Ecole Française d'Equitation
FFE	Fédération Française d'Equitation
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
UC	Unité Capitalisable
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VEP MESP	Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation Pédagogique



PONEY CLUB DE FRANCE

1 DEFINITIONS

1.1 Préambule

L'Animateur Poney anime les activités équestres pour les enfants au sein du poney-club.

Grâce à une pédagogie active et ludique, il assure le plaisir des enfants à monter à poney et à passer du temps autour des poneys en toute sécurité. Il contribue à leur bon développement psychomoteur et à leur socialisation.

Il met en œuvre le projet éducatif de la Fédération Française d'Equitation / FFE qui est de :

- Favoriser une vie en société harmonieuse dans le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel,
- Favoriser la rencontre entre jeunes et la rencontre jeunes et adultes,
- Intégrer dans son hygiène de vie les bienfaits des activités physiques,
- Développer le sens des responsabilités et de son engagement,
- Donner le goût de l'effort avec le sentiment du plaisir.

1.2 Niveau

L'Animateur Poney est un titre à finalité professionnelle de niveau V inscrit pour 2 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 13 novembre 2009, NOR ECED0926976A, et délivré par la FFE.

1.3 Prérogatives

Le titre d'Animateur Poney répond aux obligations de l'article L 212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'initier les enfants à l'équitation sur poney contre rémunération.

Les conditions et limites d'exercice sont définies par l'Annexe II-1 de la partie réglementaire du code du sport modifiée par l'Arrêté du 14 Décembre 2009, NOR : SASF0930326A, tableau D2 : « *L'Animateur Poney initie au poney dans tout établissement sous l'autorité d'un titulaire du BEES 1 activités équestres, mention équitation, ou du BEES 2 activités équestres, ou du BPJEPS activités équestres toutes mentions* ».

1.4 Passerelles

Par arrêté du 30 juillet 2010, NOR SASF 1021011A, le titre d'Animateur Poney accorde les équivalences suivantes avec le BPJEPS :

- ◆ Les Exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention équitation,
- ◆ Les Exigences préalables à la mise en situation pédagogique,
- ◆ Les UC 5 et 6.

1.5 Fonctions

L'Animateur Poney exerce les fonctions suivantes :

- ◆ Il anime des séances d'équitation sur poney,
- ◆ Il assure la sécurité des pratiquants, des tiers,
- ◆ Il contribue à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du poney-club,
- ◆ Il participe à l'organisation des compétitions sur poneys,
- ◆ Il forme les poneys et assure leur bien-être.

2 FORMATION

2.1 Entrée en formation

A. Conditions d'accès

- ◆ être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité – A compter du 1^{er} janvier 2011 : être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- ◆ être âgé de 18 ans révolus,
- ◆ être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à

l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.

- ♦ être titulaire du Galop 5 de cavalier.

B. Contrat de formation

Le candidat à la formation choisit un poney-club centre de formation agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

2.2 Programme

A. Organisation

La formation est organisée en quatre modules :

- ♦ Module 1 : Animation
- ♦ Module 2 : Technique et savoir-faire
- ♦ Module 3 : Connaissances
- ♦ Module 4 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

B. Positionnement et volumes horaires

Pour déterminer le volume horaire de la formation, le formateur effectue le positionnement du candidat par une évaluation diagnostique, avant l'entrée en formation.

Le positionnement définit pour chaque personne entrant en formation d'Animateur Poney les volumes nécessaires pour qu'elle puisse se présenter à l'examen final.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 510 heures.

- ♦ Module 1 : 70 h
- ♦ Module 2 : 70 h
- ♦ Module 3 : 70 h
- ♦ Module 4 : 300 h

Le positionnement permet de prescrire, pour chaque module, d'éventuels allègements ou renforcements par rapport aux volumes horaires recommandés.

Ces volumes de formation doivent figurer dans le livret de formation et dans le contrat de formation.

C. Mise en situation pédagogique

Lorsque les modules de formation M 1.1, M 1.4, M 3.1 ont été suivis par l'Animateur Poney en formation et validés sur le livret de formation, le formateur peut procéder à la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique. Cette validation s'effectue lors d'une situation d'animation d'un groupe et d'un entretien validés par le formateur suivant les critères définis dans la grille de certification en annexe page 16.

A la suite de cette validation le candidat en formation pour le titre d'Animateur Poney peut animer des activités pédagogiques dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

D. Contenu

1. Module 1 : Animation

- ♦ M 1.1 Prise en compte de la sécurité, sécurisation de l'animation.
- ♦ M 1.2 Rôle de l'enseignant, relation enseignant enseigné.
- ♦ M 1.3 Animation, ambiance, communication, dynamique de groupe.
- ♦ M 1.4 Gestion de l'espace et des déplacements.
- ♦ M 1.5 Prise d'information sur le cavalier, diagnostic.
- ♦ M 1.6 Situation d'enseignement, jeux, aménagement du milieu.
- ♦ M 1.7 Progressions d'enseignement, objectifs.
- ♦ M 1.8 Le plan fédéral de formation du cavalier à poney : les Galops de cavalier 1 à 4 et les Poneys de bronze, argent et or.
- ♦ M 1.9 Émotions, appréhensions.
- ♦ M 1.10 Méthodes pédagogiques, stratégies, apprentissage.
- ♦ M 1.11 Adaptation aux différentes situations.

2. Module 2 : Technique et savoir-faire

- ◆ M 2.1 Préparation et soins du poney.
- ◆ M 2.2 Travail à la longe enrênée.
- ◆ M 2.3 Saut à la longe
- ◆ M 2.4 Travail aux longues rênes.
- ◆ M 2.5 Attelage : garnir, mener et dégarnir.
- ◆ M 2.6 Présentation en main du poney.
- ◆ M 2.7 Jugement du modèle et des allures d'un poney en main.
- ◆ M 2.8 Perfectionnement en technique équestre.

3. Module 3 : Connaissances

Publics et pédagogie

- ◆ M 3.1 Stades de développement de l'enfant.
- ◆ M 3.2 Processus d'apprentissage.
- ◆ M 3.3 Méthodes pédagogiques.

Poneys

- ◆ M 3.4 Races, robes, histoire, modes de vie, élevage, catégories de taille, etc...
- ◆ M 3.5 Vie quotidienne du poney dans le cadre du club : alimentation, hébergement, soins, sécurité.
- ◆ M 3.6 Mode sensoriel du poney – vue, ouïe, goût, toucher, odorat.
- ◆ M 3.7 Comportement du poney au pré, à l'écurie et au travail.

Poney-club

- ◆ M 3.8 Environnement institutionnel du poney-club.
- ◆ M 3.9 Entreprise poney-club, économie, coûts, produits.
- ◆ M 3.10 Règlementation d'accueil des mineurs en stage spécifique.
- ◆ M 3.11 Conception de stages spécifiques équitation.
- ◆ M 3.12 Promotion des activités et animations du poney-club.

Compétition

- ◆ M 3.13 Dispositions générales des compétitions à poney et plus particulièrement des épreuves par équipe et notamment carrousel, équifun, équifeel, pony games, voltige...

4. Module 4 : Stage de mise en situation professionnelle

Objectifs

- ◆ Appréhender la vie d'un poney-club :
 - en observant le savoir-faire de l'équipe du poney-club,
 - en participant, sous tutorat, à toutes les activités du poney-club.
- ◆ Mettre en pratique les acquis de la formation.
- ◆ Échanger sur les pratiques professionnelles avec son formateur et/ou son tuteur.

Modalités

- ◆ Les interventions pédagogiques sont conduites sous l'autorité du tuteur et doivent donner lieu à des consignes écrites définissant les objectifs de la séance et les moyens mis à disposition : la cavalerie, le lieu d'intervention, le matériel pédagogique...
- ◆ L'élève consigne dans son livret de formation le compte-rendu de ses activités : réussites, difficultés et solutions.

- ◆ Le formateur et/ou le tuteur évalue l'élève en stage sur sa compétence dans les situations d'accueil et de relation avec les publics du poney-club. Il valide cette compétence préalablement à l'examen final.

2.3 Agrément

L'agrément est délivré par la FFE après étude du dossier d'un centre de formation constitué d'un poney-club et de son formateur. Il est lié à la fois à la structure et à la personne qui assure la formation. Il est valable trois ans, sauf agrément provisoire. Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de disfonctionnement avéré. Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

A. Conditions d'agrément

Le poney-club, centre de formation

- ◆ doit être adhérent de la FFE depuis deux ans minimum ;
- ◆ doit être labellisé École Française d'Équitation / EFE activité Poney Club de France en cours de validité ;
- ◆ doit avoir délivré au moins 100 licences pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu ;
- ◆ doit avoir effectué au moins 100 engagements en épreuves Ponam, Club ou Club Poney pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu ;
- ◆ doit avoir renseigné le plan de formation type précisant l'organisation de la formation ;
- ◆ peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences.

Le formateur

- ◆ doit être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité ;
- ◆ doit être titulaire, depuis deux ans minimum, d'un diplôme de niveau IV ou supérieur : BEES, BPJEPS AE mention équitation ou titre équivalent ;
- ◆ doit être détenteur d'un code examinateur actif à la FFE ;
- ◆ doit suivre les regroupements ou formations fédérales requises ;
- ◆ doit être titulaire du Certificat Fédéral de Formateur Animateur Poney / CF FAP, délivré par la FFE et en cours de validité.

B. Certificat Fédéral de Formateur Animateur Poney – CF FAP

Ce certificat est délivré par la FFE à un Formateur Animateur Poney identifié comme formateur dans un centre de formation Animateur Poney agréé, et répondant à l'ensemble des conditions d'agrément. Il est délivré pour une durée déterminée.

C. Déclaration à la DIRECCTE

Le centre de formation qui opère dans le cadre de la formation professionnelle continue doit répondre aux obligations de déclaration auprès de l'autorité administrative, la DIRECCTE – Art L 6313 et L 6351 du code du travail. Le dossier pour effectuer cette déclaration s'obtient auprès de la DIRECCTE.

2.4 Livret de formation

- ◆ A l'issue du positionnement initial, le centre de formation adresse à la FFE une demande de livret de formation comportant tous les renseignements nécessaires sur la personne entrant en formation d'Animateur Poney et les volumes horaires de formation prescrits.
- ◆ Le livret suit l'Animateur Poney en formation durant l'intégralité de sa formation.
- ◆ Il a une validité de 2 ans. Une prolongation d'un an peut être accordée par la FFE.
- ◆ Le formateur y atteste le nombre d'heures suivies par l'Animateur Poney en formation pour chaque module, y compris le stage pratique de mise en situation professionnelle.
- ◆ Le formateur y valide les exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- ◆ Tout changement de lieu de formation doit y être notifié.
- ◆ La présentation du livret renseigné des volumes de formation suivis est obligatoire pour l'inscription à l'examen Animateur Poney.
- ◆ Le formateur doit saisir les validations de suivi de modules de formation et d'exigences préalables à la mise en situation pédagogique de l'Animateur Poney en formation sur le site internet de la FFE pour leur prise en compte officielle par la FFE.

2.5 Candidat à la formation en situation de handicap

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation Animateur Poney est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoie un ou des aménagements de situations certificatives, il doit faire une demande à la FFE.

Cette demande comporte au minimum un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap et les aménagements nécessaires à prévoir. Le candidat peut y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

La FFE statue sur cette demande : elle refuse ou accorde le ou les aménagements demandés au regard de la sécurité du candidat, des pratiquants, des tiers et des poneys. Dans le cas où des aménagements seraient acceptés, ils seront portés sur le livret de formation et communiqués au jury lors de l'examen. La FFE peut refuser la délivrance du livret de formation si la sécurité du candidat et des tiers ne peut être garantie dans le cadre de la formation. En dehors de cette procédure, le jury ne peut accorder aucun aménagement des situations certificatives.

2.6 Statut de l'Animateur Poney en formation

Le centre de formation est employeur ou prestataire de l'Animateur Poney en formation.

1. Le centre de formation est employeur : le contrat de travail définit les temps de travail et de formation du salarié.
2. Le centre de formation est prestataire : le contrat de formation répond aux obligations de l'Article L 6353 - 3 à 7 du code du travail et précise au minimum :
 - ◆ le niveau préalable d'entrée demandé,
 - ◆ la nature, le contenu, l'organisation de la formation et les effectifs concernés,
 - ◆ les qualifications des formateurs,
 - ◆ le prix de la formation, ses modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation,
 - ◆ les conditions de rupture anticipée et le délai de rétractation lors de la signature de la convention,
 - ◆ les conditions générales et en particulier l'obligation pour l'élève d'être couvert par une assurance sociale durant sa formation.

Un contrat type est proposé sur le site internet de la FFE, espace Ressources et qualité.

D'autres formules peuvent être proposées par les organismes en charge de l'emploi et de la formation.

Les stagiaires percevant une rémunération durant leur formation doivent demander, auprès des services départementaux de l'état, une attestation de stagiaire en formation dès validation par leur centre de formation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, conformément aux articles L 212-1 et L 212-11 du code du sport.

2.7 Centre de mise en situation professionnelle

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre poney-club pour la mise en situation professionnelle, un avenant au contrat de formation signé doit le préciser. Le poney-club où se déroule le stage doit être labellisé EFE Poney Club de France et peut accueillir au maximum deux Animateurs Poney en stage par tranche de 100 licences. Le tuteur doit avoir les mêmes compétences que le formateur.

3 ÉPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen se compose de 3 unités capitalisables / UC.

3.1 UC 1 : Animation

L'UC 1 est évaluée lors d'une épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée.

◆ Contexte et objectifs

A l'aide d'un jeu qu'il choisit, le candidat fait travailler un groupe d'au moins 8 enfants à poney. Il conduit une séance d'animation mettant en œuvre des mises en situation ludiques. L'objectif technique doit être traité en utilisant une pédagogie active. Le candidat montre sa capacité à prendre en compte les comportements des cavaliers et à mettre en œuvre les corrections opportunes pour les faire évoluer.

L'épreuve est suivie d'un entretien où le candidat s'auto-évalue, justifie ses choix, propose des remédiations et répond aux questions du jury.

◆ Déroulement

Tirage au sort d'un objectif de séance pédagogique parmi les six sujets suivants :

- le contrôle de la vitesse,
- le contrôle de la vitesse et de la direction,
- le contrôle de la direction,
- l'équilibre et la stabilité à poney,
- la confiance et le dynamisme,
- l'autonomie.

Le nombre d'enfants, leur âge ainsi que les habiletés qu'ils ont déjà acquises sont précisés au candidat.

Préparation de la fiche pédagogique sur la séance : 30 minutes.

Mise en œuvre de la séance : 20 minutes, hors temps de mise en place du matériel.

Entretien avec le jury +/- 10 minutes.

3.2 UC 2 : Technique

L'épreuve technique, UC 2, est évaluée sur une situation professionnelle d'appréciation ou de travail d'un poney.

♦ Contexte et objectifs

Le candidat doit être évalué comme capable de comprendre et d'appliquer les directives données.

Il doit démontrer sa capacité à adapter son travail et sa progression en fonction des circonstances.

Il doit mettre en évidence sa capacité à assurer la sécurité et l'intégrité du poney.

Le jury doit adapter ses exigences au niveau de dressage du poney.

Dans l'entretien, le candidat doit analyser et justifier le choix et la progression des exercices, et maîtriser les connaissances théoriques qui s'y rattachent en utilisant un vocabulaire professionnel adéquat.

♦ Déroulement

Tirage au sort d'un atelier technique parmi les 5 suivants :

- Longe enrênée
- Longe à l'obstacle
- Modèles et allures
- Longues rênes
- Attelage

Présentation : 15 minutes

Entretien : 10 minutes

♦ Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont définis pour chaque exercice dans les grilles d'évaluation.

Le jury doit tenir compte du niveau de dressage et des aptitudes du poney présenté.

Il appréciera l'autonomie et l'aisance du candidat.

A. UC 2 : Longe enrênée

♦ Contrats à réaliser par le candidat

1. Travailler sur le cercle aux trois allures avec de nombreuses transitions.
2. Mettre en place l'enrênement habituel du poney et le régler.
3. Effectuer 2 transitions arrêt-départ au trot sur le cercle et sur un tour.
4. Déplacer le cercle.
5. Varier le diamètre du cercle en adaptant l'allure.

♦ Note d'orientation sur l'entretien

L'entretien peut porter sur la séance présentée et/ou les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail à court, moyen ou long terme permettant de résoudre les problèmes spécifiques du poney ou d'améliorer d'une manière plus générale son dressage.

Les connaissances théoriques se rapportent :

- aux connaissances générales sur le travail à la longe ;
- à la connaissance des principaux enrênements : rôle, avantages, inconvénients, réglage...

B. UC 2 : Longe à l'obstacle

◆ Contrats à réaliser par le candidat

- 1 Echauffer le poney en vue d'un travail à l'obstacle et mettre en place le matériel pour un travail de gymnastique à l'obstacle. Selon le but recherché : droit, oxer, croisillon, barre de réglage...
- 2 Effectuer, en alternance avec du travail sur le plat, une dizaine de sauts. La hauteur doit être suffisante pour générer un véritable saut.

◆ Note d'orientation sur l'entretien

L'entretien peut porter sur la séance présentée et/ou les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Les connaissances théoriques se rapportent à la qualité du geste du poney et au travail à l'obstacle en général.

Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail à court, moyen et long terme permettant de résoudre les problèmes spécifiques du poney ou d'améliorer d'une manière plus générale sa formation à l'obstacle.

C. UC 2 : Modèles et allures

◆ Contrats à réaliser par le candidat

- 1 Décrire l'aspect extérieur d'un poney.
- 2 Déterminer le caractère et le comportement du poney.
- 3 Repérer les points faibles et les points forts du poney en fonction d'une utilisation : morphologie, rayons, allures, équilibre, caractère...

◆ Note d'orientation sur l'entretien

L'entretien peut porter sur le poney présenté : utilisation, race, etc. et/ou les connaissances théoriques qui se rattachent aux modèles et allures. Ces connaissances peuvent porter sur :

- la capacité à évaluer le poney,
- l'analyse de la race de poney supposée et de l'emploi de cette race,
- les propositions d'utilisations appropriées de ce poney,
- la réflexion sur l'utilité du jugement des poneys.

Le candidat doit faire preuve de ses capacités à observer et à évaluer un poney dans le but de fixer une idée de prix pour l'acheter. Il doit présenter suffisamment de discernement et de connaissances afin de pouvoir donner un avis lors de l'achat d'un poney d'école.

D. UC 2 : Longues rênes

◆ Contrats à réaliser par le candidat

- 1 Travailler sur le cercle et en ligne droite au pas et au trot avec de nombreuses transitions.
- 2 Effectuer deux transitions arrêt départ au trot.
- 3 Effectuer une serpentine de trois boucles au milieu du manège. Le candidat doit rester sur la ligne AC.
- 4 Passer d'un cercle à l'autre en changeant de main.

◆ Note d'orientation sur l'entretien

L'entretien peut porter sur la séance présentée et/ou les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Les connaissances théoriques se rapportent aux connaissances générales sur le travail aux longues rênes. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression et son intérêt. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail permettant d'améliorer le poney.

E. UC 2 : Attelage

Le temps de la détente n'est pas compris dans la durée des 15 minutes de présentation.

◆ Contrats à réaliser par le candidat

1. Garnir avec un harnais adapté au poney et le régler.
2. Atteler à une voiture adaptée à la taille du poney.
3. Mener avec les positions de base, d'aide.
4. Conduire au pas et au trot avec transitions d'allures et transitions dans l'allure.
5. Arrêt, immobilité.
6. Effectuer un petit parcours de maniabilité. L'espacement des cônes doit être de 30 cm supérieur à la largeur de la voiture. Le parcours doit comporter au minimum :
 - une ligne brisée de 4 portes,
 - un cercle de 4 portes d'un diamètre intérieur de 18 mètres,
 - un U avec une entrée de 3 mètres de large et une sortie de 4 mètres de large.
7. Dételer et dégarnir.

◆ Note d'orientation sur l'entretien

- Analyse de la séance et des conditions de sécurité,
- Réflexion sur la qualité et l'utilité du travail présenté,
- Les pièces du harnais et leur entretien,
- Les différents types de voiture,
- Intérêt de la pratique de l'attelage.

3.3 UC 3 : Connaissances

◆ Contexte et objectifs

Les connaissances du candidat sont évaluées lors d'une épreuve orale où il doit faire preuve de ses acquis et s'appuyer sur son expérience pour apporter les réponses appropriées aux situations professionnelles.

◆ Déroulement

Le candidat tire deux questions au sort. Préparation 20 minutes.

Une question porte obligatoirement sur les publics et la pédagogie, la seconde est tirée au sort dans les trois autres domaines. Entretien : 20 minutes.

◆ Programme

1. Les publics et la pédagogie
2. La connaissance des poneys
3. La compétition à poney
4. Le poney-club

◆ Questionnaire Animateur Poney

A. Les publics et la pédagogie

1. Quelles sont les différentes périodes du développement de l'enfant : étapes, caractéristiques ? Développez et expliquez les conséquences dans votre approche pédagogique.
2. Les enfants de 3 à 6 ans : les particularités de cet âge. Comment vous y prenez-vous concrètement avec eux au poney-club ?
3. Les enfants de 6 à 9 ans : les particularités de cet âge. Comment vous y prenez-vous concrètement avec eux au poney-club ?
4. Les enfants de 9 à 12 ans : les particularités de cet âge. Comment vous y prenez-vous concrètement avec eux au poney-club ?
5. Les adolescents : les particularités de cet âge. Comment vous y prenez-vous concrètement avec eux au poney-club ?
6. Plaisir et autonomie sont des objectifs pédagogiques généraux : comment en tenez-vous compte dans votre démarche pédagogique ? Donnez des exemples.
7. Quelle est l'importance du jeu dans le développement de l'enfant ? Donnez des exemples.
8. Quels sont les principaux types de démarche pédagogique ? Donnez des exemples.

9. Définissez les termes suivants et donnez des exemples :
 - ◆ programme,
 - ◆ progression,
 - ◆ séance.
10. Comment évaluez-vous l'impact et la pertinence des séances que vous animez ?
11. Combien de formes d'évaluation connaissez-vous ? Donnez des exemples pour chacune. Dites leur intérêt.

B. La connaissance des poneys

1. Comment établir une ration alimentaire ? Citez les avantages et les inconvénients de l'alimentation traditionnelle et de l'alimentation industrielle : prix, stockage, répartition, dosage...
2. Quels sont les soins quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou annuels à donner aux poneys ?
3. Quels sont les différents modes d'hébergement des poneys ? Citez-les et expliquez les différentes précautions à prendre. Existe-t-il pour chaque mode des avantages et des inconvénients ?
4. Combien de races de poneys connaissez-vous ? Citez-les et donnez leur localisation géographique. Donnez une fourchette de taille propre à ces différentes races. Indiquez leurs aptitudes et leurs utilisations possibles. Sous quelle forme les éleveurs de poneys sont-ils organisés en France ? Pour quels objectifs ?
5. Quelles sont les particularités de la perception sensorielle des poneys ? Quelles sont les différences avec nos sens et les conséquences pratiques ?
6. Quelles sont les caractéristiques du comportement du poney et de son organisation sociale ? Quelles en sont les conséquences dans la gestion quotidienne du poney au travail, au box, au pré ? Donnez des exemples.

C. La compétition à poney

1. Expliquez le fonctionnement administratif de la compétition : organisation, engagements, classements permanents, qualifications...
2. Quelles sont les conditions d'accès et de participation à la compétition pour les cavaliers ? Donnez des exemples.
3. Les différentes catégories de poneys : conditions de participation en concours Club poney et Ponam. Définissez « Division », « Catégorie », « Indice ». Développez par des exemples concrets.
4. Quelles sont les principales familles de disciplines ? Quel est leur intérêt pédagogique ?
5. Que savez-vous des championnats de France ouverts aux enfants à poney ? Citez les différents championnats. Comment et pourquoi y participer ?
6. Qu'est-ce que les tests OI / ONC ? A quels poneys sont-ils destinés ? A quoi servent-ils ?

D. Le poney-club

1. Qu'est-ce que la FFE ? Quelles sont ses missions ? Quelle est son organisation dans les régions et les départements ?
2. Quelles sont les relations d'un poney-club avec :
 - ◆ les services départementaux et régionaux de l'Etat,
 - ◆ France Haras, ex Haras Nationaux
 - ◆ l'éducation nationale,
 - ◆ les collectivités territoriales ?
3. Comment prend-on une licence ? A quoi sert-elle ? Quels sont les types d'adhésion à la FFE ? Qui peut valider un Galop et comment ?
4. Quelle est la réglementation de l'enseignement en France ? Quels sont les textes importants qui réglementent l'encadrement de l'animation à poney ?
5. Comment organisez-vous un stage spécifique d'équitation ? Quelles sont les principales règles d'accueil des mineurs avec et sans nuitées ?
6. Comment assurez-vous la promotion des activités et des animations auprès des cavaliers et des parents ? Donnez des exemples.

4 SESSION D'EXAMEN

4.1 Programmation

Les Comités Régionaux d'Équitation / CRE enregistrent pour chaque session une Déclaration Unique de Session

d'Examen / DUSE.

La FFE valide les DUSE qui constituent le calendrier national.

Le CRE organisateur peut réserver des places pour les inscriptions régionales. Il devra alors inscrire lui-même les candidats concernés.

Les droits d'inscription sont fixés par le CRE organisateur et lui reviennent après déduction du prélèvement forfaitaire effectué pour la gestion informatique des examens.

La session doit comporter un minimum de 8 inscrits.

4.2 Centre d'examen

Le centre d'examen est responsable de l'organisation générale de la session : accueil, affichage, horaires, public de cavaliers, poneys, ateliers, matériel, terrains, salles...

Cahier des charges de mise en œuvre dans le chapitre 7 : Annexe page 37.

4.3 Jury

Le jury composé de 6 membres minimum est proposé par le CRE sur la DUSE et validé par la FFE. Il comprend :

- ◆ le président de jury : le DTN ou son représentant,
- ◆ un représentant de la DTN,
- ◆ deux employeurs dirigeants d'établissements équestres adhérent à la FFE,
- ◆ deux salariés qualifiés dans les activités pédagogiques destinées aux enfants.

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.

Le jury d'évaluation de chaque épreuve certificative de l'examen doit être composé au minimum de deux membres.

4.4 Candidats

Les poney-clubs agréés pour la formation animateur poney inscrivent les candidats par internet à la session de leur choix en fonction des conditions d'inscription propres à chaque session et aux places disponibles.

A. Conditions à remplir pour s'inscrire

Les candidats doivent :

- ◆ bénéficier de la validation de la fonction d'accueil, dans le cadre du stage pratique,
- ◆ bénéficier de la validation de leur livret de formation pour l'ensemble des volumes de formation prescrits lors de leur positionnement,
- ◆ être titulaires du Galop 6 minimum,
- ◆ être titulaires du Certificat Fédéral d'Encadrement Éducatif / CFEE, ou de l'attestation de réussite au stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / BAFA.

B. Composition du dossier d'inscription

Photocopie des documents suivants :

- ◆ carte nationale d'identité ou passeport,
- ◆ licence fédérale de l'année en cours,
- ◆ diplôme du Galop 6, s'il n'est pas mentionné sur la licence,
- ◆ CFEE ou attestation de réussite au stage théorique du BAFA,
- ◆ original du livret de formation dûment rempli des heures prescrites pour chaque module et validé des heures effectuées.

Les dossiers des candidats doivent être envoyés à la FFE au moins quinze jours avant le début de la session. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

4.5 Évaluation

L'examen final est composé de trois UC évaluées obligatoirement chacune grâce à la grille d'évaluation réglementaire qui en précise les critères. Il se finalise par un verdict acquis / non acquis. Le déroulement des épreuves certificatives doit être conforme au règlement de l'examen.

Le candidat doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte et adaptée.

4.6 Résultats

Un candidat qui valide les 3 UC constitutives de l'examen obtient le titre d'Animateur Poney.

Un candidat qui ne valide pas l'ensemble des trois UC lors d'un examen conserve le bénéfice des UC acquises pendant 5 ans. Dans ce cas, il ne représente que la ou les UC à valider lors d'un autre examen pour obtenir le titre d'Animateur Poney.

5 GRILLES D'EVALUATION



Grille d'évaluation Animateur Poney

Évaluation lors du stage de mise en situation professionnelle
Document à fournir impérativement renseigné lors de l'inscription à l'examen

5.1 Fonction d'accueil lors du stage

CANDIDAT	Nom / Prénom :
CENTRE DE FORMATION	
FORMATEUR	Nom / Prénom :

CRITERES		+	-	COMMENTAIRES
ACCUEIL	S'exprime avec un langage professionnel adéquat.			
	Montre une attitude professionnelle dynamique.			
	Etablit et entretient le contact avec parents et enfants.			
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	Connaît la structure et ses activités.			
	Utilise les supports de communication mis à sa disposition.			
	Expose le fonctionnement de la structure et présente ses différentes activités.			
RELATIONS PROFESSIONNELLES	Échange avec l'équipe technique, administrative et enseignante et s'y intègre.			
	Échange avec l'environnement professionnel – fournisseurs, maréchal ferrant.			
SECURITE	Transmet les règles de sécurité liées à l'activité.			

Observations :

RESULTAT DE L'EVALUATION : **ACQUISE** **NON ACQUISE**



Grille d'évaluation Animateur Poney

5.2 Validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique

ELEVE	Nom / Prénom :
CENTRE DE FORMATION	
FORMATEUR	Nom / Prénom :

Situation de validation :

L'élève encadre 15 minutes une séquence d'animation pour un groupe de 6 cavaliers puis s'entretient 10 minutes avec son formateur jury.

Chacun des critères doit être validé pour que le formateur valide les exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

	CRITERES		VALIDEE	NON VALIDEE	COMMENTAIRES
SEQUENCE D'ENCADREMENT DE 6 CAVALIERS 15'	CONDUITE DE SITUATIONS D'ANIMATION EN SECURITE	Organise l'espace de pratique pour la sécurité : espace clos, adapté, balisé ...			
		Présente l'action, ses buts. Donne des consignes pour organiser le déplacement d'un groupe en sécurité : direction, vitesse, distances, croisement, repères...			
ENTRETIEN AVEC LE FORMATEUR : 10'	CONNAISSANCE DES PUBLICS	Connaît les principales caractéristiques des différents publics d'enfants et d'adolescents.			
	SECURITE DES PRATIQUANTS ET DES TIERS	Connaît les principes de prise en compte de la sécurité active et passive dans le cadre des activités équestres : port des équipements de protection, sécurisation des lieux de pratique, consignes d'évolution, place de l'enseignant pour voir le groupe...			
		Maîtrise les procédures d'alerte et de secours en cas d'accident.			

Observations :

RESULTAT DE LA VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE :

VALIDEE

NON VALIDEE

Emargement :

Date :

Formateur

Nom / Prénom / Signature



Grille d'évaluation Animateur Poney

5.3 UC 1 : Animation

Séance 20 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

SEANCE		+	-	COMMENTAIRES
EXPRESSION	Expression orale.			
	Expression non verbale.			
FONCTIONNEMENT	Temps : harmonie des phases, rythmes...			
	Espace : organisation, limitation, adaptation...			
	Stratégie pédagogique mise en œuvre.			
	Gestion de la cavalerie, respect des poneys et de leur Dressage			
ANIMATION	Qualité de l'animation.			
	Valorisation et individualisation des cavaliers.			
TECHNIQUE	Choix de la situation à partir de l'objectif et mise en œuvre.			
	Cohérence des apports techniques, évolution des comportements..			
	Consignes et corrections portant sur le respect du poney et de son dressage			
SECURITE Critère incontournable	Gestion de la sécurité des pratiquants, des tiers et des poneys. Prise des décisions opportunes et mise en œuvre des adaptations nécessaires pour la sécurité.			

ENTRETIEN			
CRITERES D'EVALUATION	+	-	Observations
EXPRESSION : QUALITÉ D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
CAPACITE A S'AUTO- EVALUER			
JUSTIFICATION DES CHOIX			
REMEDIATION			
RESULTAT DE L'EPREUVE : ACQUISE <input type="checkbox"/> NON ACQUISE <input type="checkbox"/>			

JURY	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
OBSERVATIONS EVENTUELLES :	

Séance 15 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

SEANCE		+	-	COMMENTAIRES
COMMUNICATION	Contact avec le poney, codes employés.			
	Langage corporel, cohérence des codes.			
	Aisance.			
	Placement, positionnement par rapport au poney.			
ORGANISATION	Positionnement dans l'espace.			
	Taille des cercles.			
EFFICACITE	Réalisation des contrats de tracé et / ou d'allure.			
	Contrôle du calme et de l'impulsion.			
	Contrôle de la cadence et de la vitesse.			
	Justesse de l'attitude et du travail.			
TECHNIQUE	Réglage et utilisation de l'enrênement			
	Manipulation de la chambrière.			
	Progression et harmonie du travail.			
	Respect de la sécurité pour lui, le poney et les tiers.			

ENTRETIEN			
CRITERES D'EVALUATION	Observations	+	-
EXPRESSION : QUALITÉ D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
ANALYSE DE LA SEANCE : QUALITE ET UTILITE DU TRAVAIL PRESENTE			
JUSTESSE ET ETENDUE DES CONNAISSANCES TECHNIQUES			
RESULTAT DE L'EPREUVE :		ACQUISE <input type="checkbox"/>	NON ACQUISE <input type="checkbox"/>

JURY	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
OBSERVATIONS EVENTUELLES :	



Grille d'évaluation Animateur Poney

UC2 : Technique
B. Longe à l'obstacle

Séance 15 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

SEANCE		+	-	COMMENTAIRES
COMMUNICATION	Contact avec le poney, codes employés.			
	Langage corporel, cohérence des codes.			
	Aisance.			
	Placement, positionnement par rapport au poney.			
ORGANISATION	Positionnement dans l'espace.			
	Taille des cercles.			
	Enchaînement du travail sur le plat et à l'obstacle.			
EFFICACITE	Précision du tracé.			
	Contrôle du calme et de l'impulsion.			
	Contrôle de la cadence et de la vitesse.			
	Qualité des sauts, intérêt du travail.			
TECHNIQUE	Justesse de travail, usage de dispositifs.			
	Préparation et suivi des sauts.			
	Progression et harmonie du travail.			
	Respect de la sécurité pour lui, le poney et les tiers.			

ENTRETIEN

CRITERES D'EVALUATION	Observations	+	-
EXPRESSION : QUALITÉ D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
ANALYSE DE LA SEANCE QUALITE ET UTILITE DU TRAVAIL PRESENTE			
JUSTESSE ET ETENDUE DES CONNAISSANCES TECHNIQUES			
RESULTAT DE L'EPREUVE : ACQUISE <input type="checkbox"/> NON ACQUISE <input type="checkbox"/>			

JURY

NOM / PRENOM / SIGNATURE
NOM / PRENOM / SIGNATURE
OBSERVATIONS EVENTUELLES :



Grille d'évaluation Animateur Poney

UC2 : Technique
C. Modèles et allures

Séance 15 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

PRESENTATION	+	-	COMMENTAIRES
PONEY A L'ARRET			
IMPRESSION D'ENSEMBLE, AGE, SEXE, CATEGORIE			
AVANT-MAIN			
CORPS			
ARRIERE-MAIN			
PONEY EN MOUVEMENT			
PAS			
TROT			
COMPORTEMENT			

ENTRETIEN			
CRITERES D'EVALUATION	Observations	+	-
EXPRESSION : QUALITÉ D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
CAPACITE A EVALUER LE PONEY			
ANALYSE DE LA RACE SUPPOSEE ET DE L'EMPLOI DE CETTE RACE			
PROPOSITION D'UNE UTILISATION APPROPRIEE DE CE PONEY, D'UNE VALEUR			
REFLEXION SUR L'UTILITE DE L'APPRECIATION DES PONEYS JUSTESSE ET ETENDUE DES CONNAISSANCES TECHNIQUES			
RESULTAT DE L'EPREUVE :	ACQUISE <input type="checkbox"/>	NON ACQUISE <input type="checkbox"/>	

JURY	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
OBSERVATIONS EVENTUELLES :	

Séance 15 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

SEANCE		+	-	COMMENTAIRES
COMMUNICATION	Contact avec le poney, voix.			
	Langage corporel, cohérence des codes.			
	Aisance.			
ORGANISATION	Positionnement dans l'espace.			
	Positionnement par rapport au poney.			
	Progression et harmonie du travail.			
EFFICACITE	Contrôle du calme et de l'impulsion.			
	Contrôle de la cadence et de la vitesse.			
	Contrôle de l'incurvation.			
	Contrôle du tracé imposé.			
TECHNIQUE	Maniement des longues rênes et du fouet.			
	Contact, fluidité.			
	Respect de la sécurité pour lui, le poney et les tiers.			

ENTRETIEN			
CRITERES D'EVALUATION	Observations	+	-
EXPRESSION : QUALITE D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
ANALYSE DE LA SEANCE QUALITE ET UTILITE DU TRAVAIL PRESENTE			
JUSTESSE ET ETENDUE DES CONNAISSANCES TECHNIQUES			
RESULTAT DE L'EPREUVE :		ACQUISE <input type="checkbox"/>	NON ACQUISE <input type="checkbox"/>

JURY	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
NOM / PRENOM / SIGNATURE	
OBSERVATIONS EVENTUELLES :	



Grille d'évaluation Animateur Poney

UC2 : Technique

E. Attelage

Echauffement 15 minutes. Séance 15 minutes. Entretien 10 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

SEANCE		+	-	COMMENTAIRES
COMMUNICATION	Contact avec le poney, voix.			
	Aisance.			
	Utilisation des outils.			
ORGANISATION	Sécurité.			
	Positionnement du meneur et du groom.			
	Positionnement dans l'espace.			
EFFICACITE	Contrôle du calme et de l'impulsion du poney.			
	Contrôle de la cadence et de la vitesse du poney.			
	Réalisation des contrats d'allure.			
	Réalisation des contrats de tracé.			
TECHNIQUE	Garnir, atteler et dégarnir.			
	Usage des guides.			
	Respect de la sécurité pour lui, le poney et les tiers.			

ENTRETIEN

CRITERES D'EVALUATION	Observations	+	-
EXPRESSION : QUALITE D'EXPRESSION ET VOCABULAIRE PROFESSIONNEL			
ANALYSE DE LA SEANCE QUALITE ET UTILITE DU TRAVAIL PRESENTE			
JUSTESSE ET ETENDUE DES CONNAISSANCES TECHNIQUES			

RESULTAT DE L'EPREUVE :

ACQUISE

NON ACQUISE

JURY

NOM / PRENOM / SIGNATURE

NOM / PRENOM / SIGNATURE

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Préparation 20 minutes. Entretien 20 minutes.

CANDIDAT	Nom / Prénom :
DATE / LIEU	

QUESTIONS		+	-	COMMENTAIRES
QUESTION 1 : LES PUBLICS / LA PEDAGOGIE N° DE LA QUESTION :	Connaissances : exactitude, et étendue.			
	Qualité de l'argumentation.			
	Expression – Langage professionnel.			
	Qualité d'échange.			
QUESTION 2 : LE PONEY / LE PONEY CLUB / LES ACTIVITES N° DE LA QUESTION :	Connaissances : exactitude, et étendue.			
	Qualité de l'argumentation.			
	Expression – Langage professionnel.			
	Qualité d'échange.			

RESULTAT DE L'ÉPREUVE :	ACQUISE <input type="checkbox"/>	NON ACQUISE <input type="checkbox"/>
COMMENTAIRES :		

JURY	
NOM / PRENOM : SIGNATURE	NOM / PRENOM / : SIGNATURE

6 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Tout ou partie des UC de l'Animateur Poney peut être obtenu par Validation des Acquis de l'Expérience / VAE.

6.1 Conditions de recevabilité

- ◆ Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le titre d'Animateur Poney équivalant à 2 400 h sur un minimum de 36 mois cumulés correspondant au domaine et aux activités visées.
- ◆ Disposer de l'attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours / AFPS, ou du PSC1.
- ◆ Être détenteur d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité.

6.2 Dossier

Le demandeur doit envoyer le dossier type en 3 exemplaires, dans les délais fixés par publication réglementaire par la commission fédérale des VAE.

Le candidat doit renseigner les fiches descriptives d'activité auxquelles il peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces pouvant justifier de son expérience et de ses compétences.

6.3 Critères

La commission examine le dossier au regard de :

- ◆ ce qui se réfère à des compétences d'animation poney : accueil, enseignement à des enfants au moyen d'une pédagogie active et ludique en relation avec le plan de formation fédéral du cavalier, projets d'animation, spectacles, scolaires, compétitions..., gestion de la sécurité des enfants et poneys,
- ◆ ce qui se réfère à des compétences techniques : niveau équestre, préparation et valorisation d'une cavalerie de poneys, compétences en attelage et dans le travail à pied,
- ◆ ce qui se réfère à des compétences de promotion et d'organisation : connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire : participation à l'organisation de compétitions à poney, connaissances des institutions et de l'environnement juridique, participation à l'organisation et à la promotion des activités d'animation poney,
- ◆ ce qui se réfère à des compétences de soins et de maintenance : alimentation, prophylaxie, conduite à tenir en cas d'urgence, entretien des poneys, des aires de travail et des écuries.

6.4 Décision

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la commission.

La commission peut décider :

- ◆ de valider les 3 UC et d'attribuer le titre d'Animateur Poney,
- ◆ de valider 1 ou 2 UC qui seront valables 5 ans,
- ◆ de ne valider aucune UC.

7 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

7.1 UC 1 : Animation

Modalités de certification

Tirage au sort d'un objectif de séance pédagogique parmi six sujets, préparation de la fiche pédagogique 30 minutes, mise en œuvre de la séance, 20 minutes, entretien, 10 minutes.

Légende

OT : Objectif Terminal. OI : Objectif Intermédiaire. EC : Etre capable.

OT 1 : EC d'animer une séance à destination d'enfants à poney en utilisant une pédagogie active et ludique

OI-1.1 : EC de préparer une intervention pédagogique

OI- 1.1.1 : EC d'identifier les caractéristiques du public

OI- 1.1.2 : EC de choisir une ou des situations pédagogiques ludiques pour atteindre l'objectif technique

OI- 1.1.3 : EC de rédiger une fiche pédagogique

OI-1.2 : EC de mettre en œuvre une séance pédagogique en sécurité

OI-1.2.1 : EC d'utiliser un langage professionnel adapté à son public

OI-1.2.2 : EC d'impliquer les cavaliers dans une démarche de participation active

OI-1.2.3 : EC d'animer sa séance en utilisant le jeu, l'aménagement du milieu et la dynamique de groupe

OI-1.2.4 : EC d'induire la progression technique des cavaliers

OI-1.2.5 : EC de valoriser les cavaliers et d'entretenir leur motivation

OI-1.2.6 : EC de gérer la cavalerie et le respect de son intégrité morale et physique

OI-1.2.7 : EC de prendre les décisions et de procéder aux adaptations nécessaires pour la sécurité, l'agrément et la progression des cavaliers

OI-1.2.8 : EC de gérer la sécurité des pratiquants, des tiers et des poneys dans sa séance

OI-1.3 : EC d'évaluer une séance et d'en proposer des variantes

OI-1.3.1 : EC d'analyser son intervention et d'en effectuer un bilan

OI-1.3.2 : EC de proposer des remédiations

OI-1.3.3 : EC de proposer d'autres mises en situation ou d'autres scénarios visant le même objectif

7.2 UC 2 : Technique

Modalités de certification

Tirage au sort d'un atelier technique, présentation, 15 minutes, entretien, 10 minutes.

OT 2 : EC de travailler les poneys et de contribuer à former, valoriser, entretenir et sécuriser la cavalerie

OI-2.1 : EC de travailler en longe enrênée la cavalerie du poney-club

OI-2.1.1 : EC de vérifier l'adéquation du matériel et de l'ajuster

OI-2.1.2 : EC de mettre en œuvre le travail d'un poney sur le plat en longe enrênée et d'en gérer l'intensité

OI-2.1.3 : EC d'évaluer son travail et de rendre compte

OI-2.1.4 : EC de proposer des objectifs de travail à moyen terme

OI-2.2 : EC de travailler en longe à l'obstacle la cavalerie du poney-club

OI-2.2.1 : EC de vérifier l'adéquation du matériel et de l'ajuster

OI-2.2.2 : EC de mettre en œuvre le travail d'un poney en longe à l'obstacle et d'en gérer l'intensité

OI-2.2.3 : EC d'évaluer son travail et de rendre compte

OI-2.2.4 : EC de proposer des objectifs de travail à moyen terme

OI-2.3 : EC de travailler en longue-rênes la cavalerie du poney-club

OI-2.3.1 : EC de vérifier l'adéquation du matériel et de l'ajuster

OI-2.3.2 : EC de mettre en œuvre le travail d'un poney aux longues rênes et d'en gérer l'intensité

OI-2.3.3 : EC d'évaluer son travail et de rendre compte

OI-2.3.4 : EC de proposer des objectifs de travail à moyen terme

OI-2.4 : EC de mener un attelage à un poney

OI-2.4.1 : EC de garnir et dégarnir un attelage

OI-2.4.2 : EC d'atteler et dételer en sécurité

OI-2.4.3 : EC de mener un attelage à un poney sur un parcours simple de niveau Galop 3

OI-2.4.4 : EC d'évaluer son travail de rendre compte

OI-2.4.5 : EC de proposer des objectifs de travail à moyen terme

OI-2.5 : EC d'apprécier le modèle, le caractère et les allures d'un poney

OI-2.5.1 : EC de d'apprécier le modèle, de repérer les points faibles et forts d'un poney, d'en caractériser le type

OI-2.5.2 : EC d'apprécier le caractère et le comportement d'un poney

OI-2.5.3 : EC de définir un usage et d'en estimer la valeur

7.3 UC 3 : Connaissances

Modalités de certification

Tirage au sort de deux questions, préparation, 20 minutes, entretien, 20 minutes.

Une question porte obligatoirement sur les publics et la pédagogie, la seconde est tirée au sort dans les trois autres domaines.

OT 3 : EC de mobiliser des connaissances en lien avec son activité et son environnement professionnel

OI-3.1 : EC de prendre en compte le public, une démarche pédagogique et un projet éducatif dans ses activités

OI-3.1.1 : EC d'identifier les différents publics enfants et adolescents et leurs caractéristiques

OI-3.1.2 : EC de choisir une démarche pédagogique et de la mettre en relation avec un projet éducatif

OI-3.1.3 : EC d'argumenter en s'appuyant sur son expérience et des applications professionnelles concrètes

OI-3.2 : EC d'exposer ses connaissances du Poney, de son entretien, des soins courants, de l'entretien du matériel et de la maintenance des installations et équipements

OI-3.2.1 : EC d'exposer ses connaissances de l'alimentation des poneys, de différencier les pratiques et leurs conséquences

OI-3.2.2 : EC d'exposer ses connaissances des soins courants à donner aux poneys

OI-3.2.3 : EC d'exposer ses connaissances des différents modes d'hébergements, de différencier les pratiques et leurs conséquences

OI-3.2.4 : EC d'exposer ses connaissances des différentes races de poneys et des structures qui régissent l'élevage

OI-3.2.5 : EC d'exposer ses connaissances éthologiques du Poney : monde sensoriel, vie sociale, comportement

OI-3.3 : EC de participer à l'organisation, à la promotion et à la gestion des activités d'animation poney

OI-3.3.1 : EC d'identifier la réglementation française concernant l'enseignement et l'environnement professionnel du poney-club, de préciser le rôle des différents acteurs, des institutions et des partenaires et de préciser leurs relations avec le poney club

OI-3.3.2 : EC de présenter la FFE, préciser ses relations avec le poney-club et les procédures qui en découlent

OI-3.3.3 : EC de présenter la compétition à poney, sa structuration, les disciplines proposées, les différents Championnats de France et les différents modes de qualification

OI-3.3.4 : EC d'exposer un ou des projets d'organisation de stages spécifiques ainsi que la promotion des activités du poney-club auprès des cavaliers et des parents

OI-3.3.5 : EC d'utiliser les différents supports de communication permettant de trouver les informations utiles dans son environnement professionnel

8 REFERENTIEL PROFESSIONNEL

8.1 Définition du métier d'Animateur Poney

L'Animateur Poney exerce les fonctions suivantes :

- ◆ Il anime des séances d'équitation sur poney.
- ◆ Il assure la sécurité des pratiquants, des tiers.
- ◆ Il contribue à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du poney-club.
- ◆ Il participe à l'organisation des compétitions sur poneys,
- ◆ Il forme les poneys et assure leur bien-être.

Le détenteur du titre d'Animateur Poney répond aux obligations de l'article L 212-1 du code du sport et lui permet d'initier les enfants à l'équitation sur poney contre rémunération.

Les conditions et limites d'exercice sont définies par l'Annexe II-I de la partie réglementaire du code du sport – modifiée par l'Arrêté du 14 Décembre 2009 NOR : SASF0930326A tableau D2 : « *l'Animateur Poney initie au poney dans tout établissement sous l'autorité d'un titulaire du BEES du premier degré, option équitation activités équestres, ou du BEES 2, option équitation ou du BPJEPS Activités équestres toutes mentions.* »

8.2 Fonctions et activités exercées par l'Animateur Poney

Dans la fonction d'accueil, il effectue les activités suivantes :

- ◆ Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé.
- ◆ Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations.
- ◆ Identifie les activités de sa structure, son fonctionnement et ses produits.
- ◆ Présente la structure avec tous les supports de communication mis à sa disposition.
- ◆ Maîtrise et applique les règles de sécurité liées à l'activité.
- ◆ Explique les activités avec et autour du poney, l'approche du poney et le matériel usuel.
- ◆ S'intègre dans l'équipe professionnelle de sa structure.

Dans la fonction d'animation, il effectue les activités suivantes :

- ◆ Assure l'encadrement des enfants dans les activités pré et post pratique équestres.
- ◆ Fait découvrir le poney et son environnement en sécurité.
- ◆ Prépare ses séances en utilisant sa connaissance des publics enfants et de leurs caractéristiques dans le respect des consignes données.
- ◆ Conduit ses séances en privilégiant l'usage de la pédagogie active et ludique, dans le respect des consignes données et des règles de sécurité, les évalue et rend compte.
- ◆ Utilise la pédagogie différenciée et aménage les lieux de pratique à bon escient.
- ◆ Adapte son action dans le respect de la sécurité du plaisir et de la motivation de son public.
- ◆ Utilise un langage professionnel adapté à son public.
- ◆ Forme les cavaliers dans le respect du plan fédéral de formation du jeune pratiquant.
- ◆ Prépare son jeune public aux animations et aux compétitions adaptées : Equifun, Pony Games...
- ◆ S'intègre dans l'équipe d'animation.
- ◆ S'informe et se forme pour répondre aux évolutions des pratiques, actualiser ou développer de nouvelles compétences.

Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés, il effectue les activités suivantes :

- ◆ Effectue l'entretien des poneys, les soins courants, l'entretien du matériel et la maintenance des installations et équipements.
- ◆ Identifie les situations et comportements nécessitant des soins ou le recours au vétérinaire ou au maréchal ferrant
- ◆ Vérifie l'état et assure la maintenance du matériel dont il a l'usage.
- ◆ Travaille la cavalerie poney à pied : en longe (enrênée ou non) sur le plat ou à l'obstacle, aux longues rênes.
- ◆ Mène en sécurité un attelage à un poney.
- ◆ Apprécie les poneys sur leurs caractéristiques mentales et physiques.
- ◆ Gère l'état d'un stock et rend compte de son état.
- ◆ Embarque les poneys en sécurité dans un van ou un camion et connaît la réglementation du transport des chevaux.

Dans la fonction d'organisation et de gestion des activités, il effectue les activités suivantes :

- ◆ Peut être amené à mettre en œuvre les procédures permettant de prendre une licence, d'engager en compétition, de programmer une compétition avec la FFE.
- ◆ Organise des stages ou des stages sportifs et peut être amené à en proposer les thèmes à sa hiérarchie.

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Animateur poney

Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Fédération Française d'Équitation Président de la FFE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur poney accueille les publics d'enfants et anime des activités équestres à destination des enfants en utilisant des poneys et en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.

A cet effet il exerce les fonctions suivantes :

- ♦ Il participe à l'encadrement des enfants pratiquants sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification d'enseignant d'équitation de niveau IV minimum (BEES, BPJEPS) et assure la sécurité des pratiquants, des tiers et des poneys,
- ♦ Il travaille les poneys et contribue à former, valoriser et sécuriser cette cavalerie,
- ♦ Il participe à l'organisation, la promotion et la gestion des activités d'animations et des compétitions poneys.

Le titulaire possède les compétences suivantes:

- Participe à l'organisation et au déroulement des activités équestres et met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour les pratiquants, les tiers et les équidés,
- Participe à l'animation de groupes d'enfants et les prépare aux animations équestres de leur niveau,
- Participe à la préparation des jeunes pratiquants à des compétitions équestres poneys adaptées,
- Participe à l'encadrement des enfants dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs et des stages sportifs avec et sans hébergement,
- S'intègre dans une équipe d'animation,
- Porte assistance, met en œuvre les procédures d'alerte et de secours en cas de besoin et prévient le sur-accident,
- Identifie les situations incidentaires ou accidentelles et adapte son activité,
- Assure les soins courants aux équidés,
- Apprécie leur état de santé,
- Participe au débouillage et au travail des équidés d'école afin de sécuriser la cavalerie dont il a la charge,
- Assure le convoyage des équidés,
- Participe à l'accueil des publics (parents, enfants) et informe des règles de sécurité,
- Présente les activités du Poney Club,
- Accompagne les enfants dès les premiers contacts avec le poney en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène,
- Participe à la gestion des approvisionnements et des ferrures.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Associations ou d'entreprises relevant généralement du secteur agricole, certaines étant cependant rattachées au régime général. Les structures peuvent être indépendantes ou rattachées à un organisme (municipalité, centre de vacances, comité d'entreprises privées...).

Salarié.

Certains créent une entreprise en sachant qu'ils devront nécessairement avoir un enseignant de Niveau IV dans leur personnel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives et donc des Activités Equestres est une profession réglementée par le Code du sport article L212-1.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UC1 2 et 3 : Examen par un jury plénier

- UC1 : participer à l'encadrement des enfants pratiquants sans autonomie complète, sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV (BEES, BPJEPS) et en assurant la sécurité des enfants et des poneys,
- UC2: travailler les poneys et de contribuer à valoriser et sécuriser cette cavalerie,
- UC3 : mobiliser ses connaissances sur la réglementation, l'organisation, la promotion et à la gestion des activités d'animations poneys ainsi que sur le transport des animaux vivants.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Conditions d'inscription à la certification :

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant : oui

Composition des jurys

- Directeur Technique National (DTN) ou son représentant
- Un Conseiller Technique Régional du ministère de la Santé et des sports
- Deux employeurs dirigeants d'établissements équestres adhérant à la FFE
- Deux salariés qualifiés dans les activités pédagogiques destinées aux enfants

En contrat d'apprentissage non

Après un parcours de formation continue : oui

En contrat de professionnalisation : oui

Par candidature individuelle : oui

Par dispositif VAE prévu en 2009 : oui

Composition des jurys : idem

Liens avec d'autres certifications Accords européens ou internationaux

Certifications reconnues en équivalence :

Le Brevet d'Animateur Poney donne lieu à l'obtention par équivalence :

- ♦ des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS AE mention équitation – Arrêté du 18 Décembre 2008
- ♦ des exigences préalables à la mise en situation pédagogique du BPJEPS - Arrêté du 18 Décembre 2008
- ♦ des UC 5 et 6 du BPJEPS activités équestres) – Arrêté du 18 Décembre 2008
- ♦ des UC 1, 2 et 4 du CQP Assistant Soigneur animateur

Texte réglementaire :

Arrêté du 18 décembre 2008 fixant les équivalences entre différentes certifications et le BPJEPS spécialité activités équestres

Accords européens ou internationaux

Dans le cadre de l'IGE (International Group for Equestrian Qualifications) le BAP est référencé au Niveau 1 du passeport international, ce qui reconnaît à son détenteur les compétences minimales d'un enseignant de Niveau 1 dans l'ensemble des pays signataires. www.igeq.com

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Animateur Poney avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Pour plus d'informations

Statistiques :

223 titulaires de la certification en moyenne depuis 2002

Autres sources d'information :

formation@ffe.com Téléphone : 02 54 94 46 52

<http://www.ffe.com>

Lieu(x) de certification :

Fédération Française d'Équitation (FFE) Parc équestre fédéral 41600 Lamotte-Beuvron

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La réglementation de la formation BAP nécessite que tout organisme souhaitant former des stagiaires soit détenteur d'un numéro d'agrément délivré par la FFE en tant que centre de formation BAP. Cette liste est consultable sur le site www.ffe.com et est mise à jour 2 fois par an.

Historique de la certification :

Convention collective nationale de travail du 11 juillet 1975 concernant le personnel des centres équestres.



10.1 Demande d'agrément centre de formation Animateur Poney

La demande d'agrément est téléchargeable en ligne sur le site ffe.com.

Elle comprend un formulaire à renseigner ainsi qu'un plan de formation type – annexe 10.2 dans lequel le centre de formation doit préciser les volumes horaires consacrés à chaque objectif de formation ainsi que la personne en charge de cette partie de la formation. Si il y des intervenants différents du formateur référent leur qualification doit être précisée.

Renseignements

Centre de Formation	
Nom du Club	
Code adhérent :	Date d'adhésion FFE :
Adresse	
Tel Fax.....	
E-mail.....	
Label EFE activité Poney Club de France depuis le (en cours de validité)	
Nombre total de licences de l'année précédente ou en cours :	
Nombre d'engagements effectués en Ponam, Club ou Club poney :	
Formateur	
Nom	Prénom :
Numéro de Licence FFE : Diplôme.....	
Tel : E-mail.....	

Emargement

Le dirigeant du club	Le formateur
Nom / Prénom :	Nom / Prénom :
« Je m'engage à mettre en œuvre la formation de l'animateur poney conformément au règlement FFE. »	Signature :

Pièces à joindre

- ◆ Plan de formation type : organisation et planification de la formation par module, intervenants extérieurs éventuels.
- ◆ Photocopie du diplôme du formateur s'il ne figure pas sur sa licence.

Validité

Sauf agrément provisoire, l'agrément délivré est valable 3 ans. L'agrément peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions, en particulier si le formateur quitte la structure sans être remplacé ou en cas de disfonctionnement avéré.

Les centres de formation doivent signer une convention de formation professionnelle avec les stagiaires qu'ils prennent en formation.

La FFE demandera l'avis du Comité Régional d'Équitation.

Contrôle du service Formation		Avis de la DTN	Décision FFE
Licence Dirigeant <input type="checkbox"/>	Nb licences <input type="checkbox"/>		
Adhésion du club <input type="checkbox"/>	Nb engagements <input type="checkbox"/>		
Licence formateur <input type="checkbox"/>	Label PCF <input type="checkbox"/>		
Diplôme formateur <input type="checkbox"/>	Plan formation <input type="checkbox"/>		

Centre de Formation	
Nom du Club	
Code adhérent :	
E-mail	
Formateur : Nom	Prénom :
Numéro de Licence FFE :	Tel :
E-mail	

Organisation et planification de la formation par modules, intervenants

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 510 heures et s'organise sur quatre modules :

- ◆ Module 1 : Animation
- ◆ Module 2 : Technique et savoir-faire
- ◆ Module 3 : Connaissances
- ◆ Module 4 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

Modules		Volumes horaires	Intervenant(s)
Module 1 : Animation – 70h			
M 1.1	Prise en compte de la sécurité, sécurisation de l'animation.		
M 1.2	Rôle de l'enseignant, relation enseignant-élève.		
M 1.3	Animation, ambiance, communication.		
M 1.4	Gestion de l'espace et des déplacements.		
M 1.5	Prise d'information sur le cavalier, diagnostic.		
M 1.6	Situations d'enseignement, jeux, aménagement du milieu.		
M 1.7	Progressions d'enseignement, objectifs.		
M 1.8	Le plan fédéral de formation du cavalier, les Galops 1 à 4, les poneys de bronze, d'argent, d'or.		
M 1.9	Emotions, appréhensions.		
M 1.10	Méthodes pédagogiques, stratégies, d'apprentissage.		
M 1.11	Adaptation aux différentes situations.		

Modules		Volumes horaires	Intervenant(s)
Module 2 : Technique et savoir faire – 70 h			
M 2.1	Préparation et soins au poney.		
M 2.2	Travail à la longe enrênée.		
M 2.3	Saut à la longe		
M 2.4	Travail aux longues rênes.		
M 2.5	Attelage : garnir, mener, dégarnir.		
M 2.6	Présentation en main d'un poney.		
M 2.7	Jugement du modèle et des allures d'un poney en main.		
M 2.8	Perfectionnement en pratique équestre.		
Module 3 Connaissances – 70 h			
M 3.1	Publics et pédagogie	Stades de développement de l'enfant.	
M 3.2		Processus de l'apprentissage.	
M 3.3		Méthodes pédagogiques.	
M 3.4	Poneys	Fonctionnement des clubs et des associations, vie associative, catégories de taille, etc.	
M 3.5		Vie quotidienne du poney dans le cadre du club : alimentation, hébergement, soins, sécurité.	
M 3.6		Monde sensoriel du poney – vue, ouïe, goût, toucher, odorat.	
M 3.7		Comportement du poney au pré, à l'écurie et au travail.	
M 3.8		Environnement institutionnel du poney-club.	
M 3.9	Poney-club	Entreprise poney-club, économie, coûts, produits.	
M 3.10		Réglementation d'accueil des mineurs en stage spécifique.	
M 3.11		Conception de stages spécifiques équitation.	
M 3.12		Promotion des activités et animations du poney-club.	

M 3.13	Compétition	Dispositions générales des compétitions à poney et plus particulièrement des épreuves par équipe et notamment carrousel, équifun, équifeel, pony-games, voltige...		
Modules		Volumes horaires	Intervenant(s)	
Module 4 : Stage de mise en situation professionnelle – 300 h				
M 4.1	Participe aux activités du Poney club	Accueil et renseignements.		
M 4.2		Soins aux poneys.		
M 4.3		Alimentation et entretien des litières ou des espaces de vie du poney.		
M 4.4		Travail monté de poneys.		
M 4.5		Atelage.		
M 4.6				
M 4.8	Participe à l'organisation et à l'encadrement des activités d'animation	Encadrement d'activités à destination d'enfants de moins de 6 ans et ou de baby poney.		
M 4.9		Encadrement d'activités à destination d'enfants de 6 à 9 ans.		
M 4.10		Encadrement d'activités à destination d'enfants de 10 à 12 ans.		
M 4.11		Encadrement d'activités à destination d'enfants de plus de 12 ans.		
M 4.12		Organisation d'animation.		
M 4.13		Autres à préciser :		

SPECIMEN
UTILISER LA VERSION INTERNET



A. Pédagogie et Animation

De l'Enfant au cavalier : Edition l'Echo des poneys LI03

Du Cavalier à l'enseignant : Edition l'Echo des poneys LI26

L'Équitation par le jeu : Edition l'Echo des poneys LI05

Poney découverte : Edition l'Echo des poneys LI08

L'Évaluation des quatre premiers Galops : Edition l'Echo des poneys LIO7

Équitation à l'école : Edition de la revue EPS / ISBN 978-2-86713-370-1

B. Attelage

Manuel d'attelage de la FFE Éditions Lavauzelle / ISBN 270250180X

C. Travail à la longe, à l'obstacle et enrênée

Manuel Fédéral "*Etre Cavalier*" des galops 5 à 7 - Editions Lavauzelle / ISBN 2702503829

D. Longues rênes

Emploi des longues rênes de Philippe KARL. : Editions Belin / ISBN 978-2-7011-3295-2

E. Races, modèle et allures

Modèle et allures : Edition l'Echo des poneys LI17

Fiches thématiques races de poney sur le site des Haras nationaux

F. Comportement, monde sensoriel vie sociale du Poney

Comportement et postures : Que devez vous observer ? Hélène Roche. Editions Belin / ISBN 978-2-7011-4126-8

G. Culture équestre

Culture équestre : Edition l'Echo des poneys LI18

H. Règlements de compétition

Site internet de la FFE : ffe.com

Coordonnées : Editions L'écho des poneys : www.lechodesponeys.com

Le formateur désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence :

Atteste que la personne en formation Animateur Poney désigné ci-dessous :

Nom :

.....

.....

.....

SPECIMEN

UTILISER LA VERSION INTERNET

A satisfait à la Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation Pédagogique dans le cadre de sa formation pour le titre à finalité professionnelle d'Animateur Poney.

Cette personne peut animer des activités pédagogiques dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

Émargement :

Date :

Formateur

Nom / Prénom / Signature

A. Préparation

Le centre d'examen est responsable du planning de la journée. Il doit établir un horaire intégrant les temps de préparation de chacune des épreuves et les pauses nécessaires. Cet horaire doit pouvoir être fourni sur demande aux candidats à J – 3. Un affichage type est disponible en annexe 7.8.

UC	Préparation	Présentation	Entretien	Intervalle minimum
1	30 minutes	20 minutes	10 minutes	30 minutes
2	15 minutes Att.	15 minutes	10 minutes	25 minutes
3	20 minutes	20 minutes		20 minutes

Le centre d'examen doit prévoir toutes les photocopies utiles pour le bon déroulement de la session.

B. Accueil

L'accueil doit être opérationnel une demi-heure avant l'entrée en préparation du premier candidat. Le planning doit être affiché ou disponible en nombre suffisant. Un plan du site avec l'indication des différents lieux des épreuves et des points de préparation peut y être joint. Il est utile que les différents lieux soient identifiés et/ou fléchés.

C. Tirage au sort

Tous les candidats sont regroupés avec le jury pour le tirage au sort de l'épreuve technique. A cette occasion, sont données toutes les précisions matérielles concernant la journée. Une liste du matériel disponible pour la séance d'animation : plots, barres, piquets, tasses, cônes... est fournie aux candidats pour leur permettre de choisir un jeu qu'ils peuvent mettre en œuvre.

D. Préparation

Prévoir une salle pour les temps de préparation des candidats. Cette salle doit leur permettre de se concentrer et elle doit être surveillée. Les téléphones portables doivent y être coupés.

E. UC 1 : Epreuve d'animation

- ◆ Le public d'application est constitué d'un groupe de 8 enfants avec des poneys adaptés. Ce qui permet le mieux aux candidats de s'exprimer, est un groupe d'enfants de 6 ans minimum et d'un niveau égal ou supérieur au Galop 1.
- ◆ La détente du premier groupe est assurée par un enseignant du poney-club. Il faut veiller à ne pas conserver les mêmes enfants trop longtemps comme élèves pour conserver leur dynamisme et leur intérêt.
- ◆ La séance peut se dérouler en carrière si les conditions le permettent et si l'espace de pratique est adapté. Le poney-club organisateur doit disposer d'un manège dans lequel se déroulera l'épreuve s'il pleut.
- ◆ Le matériel nécessaire pour les jeux doit être sur la piste ou à proximité.
- ◆ Prévoir une table et 3 chaises pour le jury.

F. UC 2 : Epreuve technique

- ◆ Les 5 ateliers possibles doivent être prévus par le centre d'examen avec les poneys et le matériel nécessaires, que les candidats aient ou non leur propre poney et/ou matériel.
- ◆ Une personne du poney-club doit être disponible pour mettre rapidement à disposition des candidats les poneys et le matériel nécessaires préalablement rassemblés à l'accueil de l'épreuve technique.

Longe enrênée	1 poney, 1 longe, 1 enrênement, 1 aire d'évolution.
Longe à l'obstacle	1 poney, 1 aire d'évolution avec chandeliers de longe, barres, fiches.
Modèle et allures	1 poney, son livret signalétique, 1 piste de présentation en triangle ou en ligne avec balise pour aller et retour.
Longue rênes	1 poney, des longues rênes, 1 aire d'évolution.
Attelage	1 poney mis à l'attelage, 1 voiture, 1 harnais, 1 espace avec balisage.

G. UC 3 : Epreuve de connaissances

Prévoir une petite salle avec au moins 1 table et 3 chaises. Prévoir une liste de questions par candidat et deux jeux de numéros pour le tirage au sort.

H. Proclamation des résultats

Prévoir un lieu couvert et adapté pour la proclamation des résultats par le président du jury.

Début de la session : h – Fin de la session : h

Accueil : Responsable / Lieu	
Tirage au sort : Responsable / Lieu	
Epreuve technique : Responsable / Lieu	

HORAIRES DE PASSAGE

Epreuves		UC1 Animation		UC2 Technique		UC3 Connaissance	
		Prépa	Epreuve	Détente	Epreuve	Prépa	Epreuve
	NOM / Prénom des candidats						
	Pause 1						
	Pause 2						
	Lieu						
	Durée	30 mn	30mn	15mn	30 mn	20 mn	20 mn
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
	Fin des épreuves						

Proclamation des résultats : Heure / Lieu	
---	--

Informations diverses : repas / secrétariat, etc...



10.7 Horaire 12 candidats session Animateur Poney

Début de la session 8 h – Fin de la session : 18 h 45

Accueil : Responsable / Lieu	
Tirage au sort : Responsable / Lieu	
Epreuve technique : Responsable / Lieu	

HORAIRES DE PASSAGE

Epreuves		UC1 Animation		UC2 Technique		UC3 Connaissance	
		Prépa	Epreuve	Détente	Epreuve	Prépa	Epreuve
	NOM / Prénom des candidats						
	Pause 1	11h – 11h30		10h – 10h30		11h – 11h20	
	Pause 2	15h – 15 h30		15h30 – 16h		15 h – 15h20	
	Lieu						
	Durée	30 mn	30mn	15mn	30 mn	20 mn	20 mn
1		9h30	10h00	14h45	15h00	11h00	11h20
2		16h30	17h00	14h15	14h30	12h00	12h20
3		10h00	10H30	13h45	14h00	15h00	15h20
4		11h00	11h30	16h15	16h30	9h20	9h40
5		11h30	12h00	16h45	17h00	9h40	10h00
6		12h00	12h30	15h45	16h00	10h20	10h40
7		9h00	9h30	11h45	12h00	14h20	14h40
8		14h00	14h30	8h45	9h00	10h00	10h20
9		14h30	15h00	9h15	9h30	11h40	12h00
10		15h00	15h30	9h45	10h00	11h20	11h40
11		16h00	16h30	10h45	11h00	14h00	14h20
12		13h30	14h00	11h15	11h30	9h00	9h20
	Fin des épreuves		18h		18h		15h

Proclamation des résultats : Heure / Lieu	
---	--

<p>Informations diverses : repas / secrétariat, etc....</p>
--

A remplir complètement et très lisiblement

Lieu :	Région :	Date :
--------	----------	--------

Evaluation :

N°	Nom	Prénom	N°Licence	UC1	UC2	UC3	Nb UC acquises	Examen AP
				Acquis / Non Acquis				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

Emargement :

PRESIDENT DU JURY Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT 1 Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / SALARIE 1 Nom / Prénom / Signature
MEMBRE DU JURY CTS OU REP. DTN Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT 2 Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / SALARIE 2 Nom / Prénom / Signature

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE après saisie des résultats sur www.ffe.com.

Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.